

**LISTE TARIFAIRE DU CANADA**

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
	- Autres :			
0602.91.00	-- Blanc de champignons	D	En fr.	-
0602.99	-- Autre			
0602.99.10	--- Palmiers, fougères (autres que les fougères à racines tubéreuses), caoutchoutiers ficus, lilas, araucarias, lauriers, cactus, arbres, cardères, plants de patates douces, plants de choux, plants de choux-fleurs, plants d'oignons et fraisiers	D	En fr.	-
	--- Autres :			
0602.99.91	---- Pour le bouturage; les plants de légumes pour la production des légumes	D	En fr.	-
0602.99.99	---- Autres	B	5 %	-
06.03	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.			
0603.10	- Frais			
0603.10.10	--- Orchidées	A	En fr.	-
0603.10.90	--- Autres	C	12.5 % <sup>(1)</sup>	-
0603.90	- Autres			
0603.90.10	--- Teints, blanchis ou imprégnés	B	5.1 %	-
0603.90.90	--- Autres	B	6.2 %	-
06.04	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.			
0604.10.00	- Mousses et lichens	D	En fr.	-
	- Autres :			
0604.91	-- Frais			
0604.91.10	--- Herbes et feuilles de palmier	D	En fr.	-
0604.91.20	--- Feuillages d'Asparagus setaceus	D	En fr.	-
0604.91.30	--- Arbres de Noël	D	En fr.	-
0604.91.90	--- Autres	B	6.2 %	-
0604.99	-- Autres			

1. Le contingent tarifaire de 300 000 douzaines s'applique pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1994.